



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 8 octobre 2025 – N° 5

Neuf heures quarante

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Bellechasse sur le sujet suivant : *Les 50 ans de l'entreprise Excavations Lafontaine.*
- La députée de Notre-Dame-de-Grâce sur le sujet suivant : *Souligner la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal.*
- La députée d'Iberville sur le sujet suivant : *Nouveau partenariat entre Olo et Pommes Qualité Québec.*
- Le député de Laurier-Dorion sur le sujet suivant : *Semaine québécoise du traumatisme craniocérébral.*
- La députée de Fabre sur le sujet suivant : *Mois du patrimoine libanais.*
- La députée de D'Arcy-McGee sur le sujet suivant : *Souligner la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.*
- La députée de Brome-Missisquoi sur le sujet suivant : *Hommage à M. Rénald Cusson.*
- La députée de Terrebonne sur le sujet suivant : *Souligner les 50 ans de Patrimoine et Histoire Terrebonne.*
- Le député de la Côte-du-Sud sur le sujet suivant : *La 19^e édition de L'Halloween à La Pocatière.*
- La députée de Laval-des-Rapides sur le sujet suivant : *50^e anniversaire d'Axia Services.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *25^e anniversaire d'Habitations de l'Outaouais métropolitain.*
- La députée de Saint-Hyacinthe sur le sujet suivant : *Soutenir nos journaux locaux, c'est soutenir la démocratie.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Reprise du débat, ajourné le **7 octobre 2025** au nom de la députée de Châteauguay, sur la motion du premier ministre proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

Et sur les motions formulant un grief présentées par :

La cheffe de l'opposition officielle :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement caquiste pour l'absence de solution concrète présentée dans son discours inaugural face aux enjeux les plus importants qui sont vécus par les Québécois, notamment les crises du logement et du coût de la vie.

La cheffe du deuxième groupe d'opposition :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son indifférence aux priorités de la jeunesse, son inaction climatique, ses coupes dans l'éducation publique ainsi que son incapacité à répondre à la crise du logement et à la hausse du coût de la vie.

La députée des Mille-Îles :

QUE l'Assemblée nationale déplore que le discours d'ouverture du premier ministre n'ait pas fait de l'habitation une priorité dans le contexte que le Québec traverse toujours une crise du logement.

Le député de Saint-Henri-Sainte-Anne :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son refus de s'attaquer aux problèmes qui préoccupent réellement les Québécoises et Québécois comme la crise du logement et de l'itinérance, la hausse du coût de la vie et l'effritement du filet social.

La députée de Bourassa-Sauvé :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour ses compressions en éducation qui ont semé le chaos dans le réseau et qui ont privé les élèves de services essentiels à l'apprentissage ainsi que d'activités culturelles et sportives.

La députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques :

QUE l'Assemblée nationale blâme avec sévérité le gouvernement de la CAQ de renier les droits à l'autodétermination de nos sœurs et frères Anishinabeg, Atikamekw, W8banaki, Naskapis, Wendats, Eeyou, Innu, Kanien'keha:ka, Mi'gmaq, Wolastoqiyik et Inuit en refusant d'adopter une loi de mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avant la fin du présent mandat.

Le député de Nelligan :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence de toutes mesures visant le développement de transports collectifs structurants dans le discours inaugural.

Le député de Marguerite-Bourgeoys :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour sa mauvaise gestion des finances publiques qui a mené à un déficit historique et à la première décote en 30 ans.

La députée de Notre-Dame-de-Grâce :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le manque de leadership du gouvernement caquiste dans le dossier de la crise tarifaire avec les États-Unis, notamment quant à l'absence de résultats concrets sur le plan diplomatique et l'absence d'un négociateur en chef clairement mandaté pour défendre les intérêts du Québec.

La députée de Chomedey :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son silence et son manque de vision face aux enjeux criants du milieu touristique québécois, notamment en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre et de stratégies de publicité et de promotion.

Le député de Taschereau :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son manque criant de volonté politique pour agir à la hauteur de la crise de l'itinérance, qui se transforme en une crise humanitaire à la grandeur du Québec.

La députée de D'Arcy-McGee :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre pour avoir passé sous silence la crise de l'itinérance dans son discours d'ouverture et laissé sans réponse les appels des municipalités, des organismes communautaires et des citoyens partout au Québec.

Le député de Marquette :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui compromet la santé et l'avenir des générations futures par l'absence de mesures concrètes en matière de prévention et de protection de la santé des jeunes.

La députée de Terrebonne :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son incapacité à rapatrier les budgets du gouvernement fédéral en culture.

Le député de Pontiac:

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'absence complète de mesures pour favoriser l'économie des régions du Québec, notamment par l'omission des deux secteurs fondamentaux de l'économie régionale que sont les secteurs agricole et forestier.

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 2) **Projet de loi n° 103**
Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le 6 mai 2025
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le **5 juin 2025**
- 3) **Projet de loi n° 104**
Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal
Présenté par la ministre des Affaires municipales le **21 mai 2025**
- 4) **Projet de loi n° 108**
Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **28 mai 2025**
- 5) **Projet de loi n° 109**
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **21 mai 2025**
- 6) **Projet de loi n° 111**
Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **6 juin 2025**
- 7) **Projet de loi n° 112**
Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **30 mai 2025**

Étude détaillée en commission

- 8) Projet de loi n° 94
 Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives
 Présenté par le ministre de l'Éducation le 20 mars 2025
 Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 29 avril 2025
 Principe adopté le **27 mai 2025**, et
 Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation
- 9) Projet de loi n° 101
 Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail
 Présenté par le ministre du Travail le 24 avril 2025
 Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 4 juin 2025
 Principe adopté le **5 juin 2025**, et
 Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail
- 10) Projet de loi n° 106
 Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux
 Présenté par le ministre de la Santé le 8 mai 2025
 Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 30 mai 2025
 Principe adopté le **3 juin 2025**, et
 Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

- 11) Projet de loi n° 82
 Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions
 Présenté par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique le 21 novembre 2024
 Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 30 janvier 2025
 Principe adopté le 4 février 2025
 Rapport de la Commission des finances publiques déposé le 5 juin 2025
 Reprise du débat ajourné au nom de la députée de La Pinière le **6 juin 2025**

- 12) Projet de loi n° 99
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures
Présenté par le ministre des Finances le 8 mai 2025
Principe adopté le 21 mai 2025
Rapport de la Commission des finances publiques déposé le **6 juin 2025**

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 13) Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 14) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 15) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 16) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 17) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**

- 18) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l’éducation préscolaire ou de l’enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d’une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 19) Projet de loi n° 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d’enseignement supérieur
Présenté par le député d’Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 20) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d’y prévoir l’atteinte d’une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 21) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement dispensant des services de l’éducation préscolaire, d’enseignement au primaire ou d’enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 22) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 23) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**

- 25) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 26) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 27) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 28) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**
- 29) Projet de loi n° 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 30) Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 31) Projet de loi n° 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1^{er} février 2024**
- 32) Projet de loi n° 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**

- 33) Projet de loi n° 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 34) Projet de loi n° 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 35) Projet de loi n° 697
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 36) Projet de loi n° 699
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 37) Projet de loi n° 790
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**
- 38) Projet de loi n° 792
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 39) Projet de loi n° 793
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**
- 40) Projet de loi n° 794
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**

- 41) Projet de loi n° 893
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 42) Projet de loi n° 894
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**
- 43) Projet de loi n° 895
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**
- 44) Projet de loi n° 896
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**
- 45) Projet de loi n° 897
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**
- 46) Projet de loi n° 898
Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**
- 47) Projet de loi n° 899
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**
- 48) Projet de loi n° 990
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **1^{er} mai 2025**

- 49) Projet de loi n° 991
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat
Présenté par le député de l'Acadie le **27 mai 2025**
- 50) Projet de loi n° 992
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**
- 51) Projet de loi n° 993
Loi modifiant le Code du travail afin d'assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**
- 52) Projet de loi n° 994
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**
- 53) Projet de loi n° 995
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

Étude détaillée en commission

- 54) Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 55) Projet de loi n° 220
Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil
Présenté par le député de Camille-Laurin le **20 mai 2025**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission
peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 104**, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 94**, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 101**, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 112**, Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 220**, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Consultation générale :

- Cahier de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 » (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 1) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **30 septembre 2025**
Au ministre du Travail

Malgré les nombreuses avancées réalisées pour prévenir le harcèlement et la violence à caractère sexuel en milieu de travail ainsi que pour soutenir les victimes, il apparaît que le Tribunal administratif du travail (TAT) ne dispose pas encore de tous les outils pour traiter adéquatement les recours dans ce domaine et accompagner efficacement les victimes.

Le Comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles au travail, présidé par la professeure Rachel Cox, recommande notamment « qu'une Division en matière de violence à caractère sexuel au TAT soit créée au sein de la LITAT, et que les juges nommé·es pour siéger à cette Division possèdent une expertise en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel et soient formé·es sur une base continue dans ces matières. » Cette recommandation a été soutenue par différentes parties prenantes, y compris des centrales syndicales et des groupes de défense des droits.

Il est crucial de doter le Tribunal administratif du travail d'une telle Division spécialisée, en raison des spécificités de la violence sexuelle, tant dans la nature des actes eux-mêmes que dans les impacts qu'ils ont sur les victimes, qui diffèrent des autres formes de harcèlement. De plus, des compétences spécifiques sont nécessaires pour traiter de manière juste et éclairée ce type de recours.

Ma question : le ministre du Travail est-il prêt à reconsidérer sa position et à créer une Division spécialisée en matière de violences sexuelles au Tribunal administratif du travail, tout en veillant à ce que les juges affectés à cette Division possèdent une expertise spécifique en matière de harcèlement sexuel et d'agression à caractère sexuel et bénéficient d'une formation continue dans ces domaines?

- 2) M. Marissal (Rosemont) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

Au Québec, les allergies alimentaires touchent jusqu'à trois enfants par classe et près de 25 % des réactions allergiques surviennent à l'école. On le sait, en cas de réaction allergique grave, une intervention trop tardive peut entraîner la mort en quelques minutes à peine.

Pourtant, à l'heure actuelle, le Québec demeure la seule province canadienne à ne pas avoir adopté de réglementation afin d'encadrer la prévention et la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire. Face à cette absence de cadre uniformisé, certaines écoles se sont dotées de leur propre protocole d'intervention en cas de réaction allergique, tandis que d'autres ont tout simplement adopté le bannissement systématique des allergènes, ce qui n'est pourtant pas une approche recommandée par la Santé publique.

L'approche actuelle du gouvernement du Québec semble être de déléguer la responsabilité de ce dossier aux centres de services scolaires, qui n'ont pourtant ni l'expertise en matière de gestion des allergies alimentaires, ni l'autorité nécessaire pour imposer des mesures adéquates aux directions d'écoles sans réglementation provinciale.

Résultat : ce sont les parents d'enfants allergiques qui, bien souvent, doivent pallier le manque d'encadrement des allergies alimentaires dans le système scolaire, par exemple en assurant eux-mêmes la formation du personnel, en multipliant les rappels et en vivant avec la peur constante qu'une erreur évitable soit commise. Pourtant, élaborer une réglementation nationale pour encadrer la gestion des allergies alimentaires dans les écoles, en collaboration avec la Santé publique, permettrait d'alléger le fardeau des parents, tout en représentant une solution facile à implanter dans de brefs délais.

L'Association des allergologues et immunologues du Québec (AAIQ), qui rassemble les spécialistes de référence en allergies alimentaires, a exprimé à maintes reprises sa préoccupation face à l'absence de législation provinciale assurant la gestion adéquate des allergies dans les écoles du Québec. Selon l'AAIQ, seule l'adoption rapide d'une réglementation claire et uniforme permettrait de protéger convenablement les plus de 75 000 élèves allergiques et de soutenir efficacement le personnel scolaire à cette fin.

Ma question pour le ministre est la suivante :

Est-ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux peut s'engager à travailler dans les plus brefs délais, en collaboration avec la Direction de la santé publique et le ministère de l'Éducation, à l'élaboration d'une réglementation panquébécoise pour encadrer et standardiser la gestion des allergies alimentaires dans l'ensemble des établissements scolaires du Québec?

3) M. Marissal (Rosemont) – **30 septembre 2025**
À la ministre de l'Éducation

Au Québec, les allergies alimentaires touchent jusqu'à trois enfants par classe et près de 25 % des réactions allergiques surviennent à l'école. On le sait, en cas de réaction allergique grave, une intervention trop tardive peut entraîner la mort en quelques minutes à peine.

Pourtant, à l'heure actuelle, le Québec demeure la seule province canadienne à ne pas avoir adopté de réglementation afin d'encadrer la prévention et la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire. Face à cette absence de cadre uniformisé, certaines écoles se sont dotées de leur propre protocole d'intervention en cas de réaction allergique, tandis que d'autres ont tout simplement adopté le bannissement systématique des allergènes, ce qui n'est pourtant pas une approche recommandée par la Santé publique.

L'approche actuelle du gouvernement du Québec semble être de déléguer la responsabilité de ce dossier aux centres de services scolaires, qui n'ont pourtant ni l'expertise en matière de gestion des allergies alimentaires, ni l'autorité nécessaire pour imposer des mesures adéquates aux directions d'écoles sans réglementation provinciale.

Résultat : ce sont les parents d'enfants allergiques qui, bien souvent, doivent pallier le manque d'encadrement des allergies alimentaires dans le système scolaire, par exemple en assurant eux-mêmes la formation du personnel, en multipliant les rappels et en vivant avec la peur constante qu'une erreur évitable soit commise. Pourtant, élaborer une réglementation nationale pour encadrer la gestion des allergies alimentaires dans les écoles, en collaboration avec la Santé publique, permettrait d'alléger le fardeau des parents, tout en représentant une solution facile à implanter dans de brefs délais.

L'Association des allergologues et immunologues du Québec (AAIQ), qui rassemble les spécialistes de référence en allergies alimentaires, a exprimé à maintes reprises sa préoccupation face à l'absence de législation provinciale assurant la gestion adéquate des allergies dans les écoles du Québec. Selon l'AAIQ, seule l'adoption rapide d'une réglementation claire et uniforme permettrait de protéger convenablement les plus de 75 000 élèves allergiques et de soutenir efficacement le personnel scolaire à cette fin.

Ma question pour la ministre est la suivante :

Est-ce que le ministère de l'Éducation peut s'engager à travailler dans les plus brefs délais, en collaboration avec la Direction de la santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'élaboration d'une réglementation panquébécoise pour encadrer et standardiser la gestion des allergies alimentaires dans l'ensemble des établissements scolaires du Québec?

- 4) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **30 septembre 2025**
Au ministre responsable des Services sociaux

En mai 2022, le CIUSSS de la Capitale-Nationale annonçait la conversion de l'ancienne maison d'hébergement de l'Armée du Salut sur la côte du Palais en un centre offrant des services d'accueil, de convalescence, de soutien aux dépendances et d'intervention pour les personnes en situation d'itinérance. Le centre devait ouvrir en 2024. Or, selon les informations rapportées par *Le Soleil*, le 3 avril 2025, l'ouverture est maintenant prévue à l'hiver 2026, « si l'avancement des travaux se déroule comme prévu ». Dans le contexte d'une crise persistante de l'itinérance à Québec, ces délais soulèvent des inquiétudes importantes quant à l'accès aux services.

1. Le ministre peut-il expliquer les causes des retards qui ont repoussé l'ouverture du centre de 2024 à 2026, ainsi que les étapes à venir pour respecter le nouvel échéancier?
2. Quelles mesures ont été mises en place pour compenser l'absence de ce centre dans l'offre de services en itinérance à Québec en attendant son ouverture?

- 5) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

À l'heure actuelle, la place des chiropraticiens dans le parcours de soins au Québec est limitée. Les compétences et l'expertise de ces professionnels représentent toutefois une offre de services potentielle.

À ce jour, l'expertise des chiropraticiens demeure peu intégrée au sein du réseau de la santé, bien qu'une meilleure collaboration avec cette profession pourrait contribuer à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des soins et des services. Une telle reconnaissance serait cohérente avec les orientations annoncées par le ministre de la Santé, concernant l'élargissement des pratiques professionnelles et la participation accrue de divers professionnels de la santé.

Concrètement, en intégrant les chiropraticiens aux trajectoires de soins, ces derniers pourraient être appelés plus rapidement à traiter des usagers souffrant de problèmes neuromusculosquelettiques. De nombreux usagers qui consultent les services de santé publics pour des problèmes tels que des maux de cou ou de dos pourraient bénéficier des services offerts par les chiropraticiens. Une intégration accrue de ces professionnels faciliterait une orientation plus efficace vers le bon professionnel au moment opportun.

Les chiropraticiens s'intéressent au diagnostic, au traitement et à la prévention des troubles neuromusculosquelettiques et de leurs effets sur la santé générale. Leur pratique inclut des traitements manuels, comme les manipulations vertébrales et articulaires, ainsi que des techniques de travail des tissus mous. Ils peuvent recommander des exercices, donner des conseils sur l'ergonomie, la posture et les habitudes de vie. Régis par un ordre professionnel et titulaires d'un doctorat de premier cycle, ils sont autorisés à poser un diagnostic sectoriel, traiter, prescrire certains examens, effectuer et interpréter des radiographies et prescrire d'autres examens d'imagerie médicale, tels que l'IRM, l'échographie ou le scan.

Ces professionnels de la santé sont disposés à jouer un rôle accru au sein du réseau de la santé.

Dans cette perspective, est-ce que le ministre de la Santé peut nous indiquer :

1. s'il envisage de déployer des mesures visant à intégrer davantage les chiropraticiens aux trajectoires de soins et à améliorer l'accessibilité à leurs services?
2. s'il explore la possibilité de mettre en place des mesures visant à développer des corridors de services entre les chiropraticiens et les médecins spécialistes en fonction de leur champ de compétence?

6) Mme Nichols (Vaudreuil) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Langue française

Comme le ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme le ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolutions, que le nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année souligne le 60^e anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Le cabinet de ce dernier nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable et dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Puisque l'information transmise n'est pas très claire, le ministre pourrait-il nous transmettre les informations suivantes :

- copie du mandat qu'il a donné à la Commission de la toponymie;
- détail du processus et des dates butoirs prévus par la Commission et/ou de son cabinet pour déterminer le nouveau nom du pont de l'Île-aux-Tourtes;
- mandat reçu de la ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- toutes autres communications sur le sujet?

7) Mme Nichols (Vaudreuil) – **30 septembre 2025**
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

Comme le ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme le ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolution que ce nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année, souligne le 60^e anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés au cabinet de la ministre, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Celui-ci nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Donc, puisque l'information transmise n'est pas très claire, le ministre pourrait-il nous transmettre les informations suivantes :

- confirmation écrite qu'il a mandaté le ministère de la Langue française afin de se pencher sur le dossier du nom du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture partielle du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture totale du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes?

8) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

Dans son Plan d'action gouvernemental du système préhospitalier d'urgence 2023-2028, le gouvernement annonçait le déploiement tant attendu d'un service de transport médical hélicoptéré (TMH), appuyé par un investissement de 125 millions de dollars sur cinq ans. Ce service vise à améliorer l'accès aux soins spécialisés pour les patients vivant entre 75 et 275 kilomètres des centres tertiaires, notamment en cas de traumatismes, d'AVC ou d'infarctus.

En février 2024, le gouvernement a également annoncé la construction de quatre hélicoptères pour soutenir ce service, soit au Centre hospitalier régional de Lanaudière (Joliette), à l'Hôpital de Roberval, à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et au Centre universitaire de santé McGill. Or, un an plus tard, aucun de ces hélicoptères n'est encore fonctionnel, et le service de TMH n'est toujours pas déployé, malgré les recommandations de l'INESSS en 2021 qui jugeait le modèle cliniquement pertinent, efficient et sécuritaire.

Le Québec demeure ainsi la seule province canadienne sans service public de TMH, exposant les populations régionales à des délais de transport potentiellement critiques pour leur survie.

En conséquence, le ministre de la Santé peut-il expliquer :

Pourquoi, malgré les annonces budgétaires et les engagements publics, son ministère n'a-t-il toujours pas lancé le service de transport médical hélicoptéré ni assuré la construction et la mise en service des hélicoptères annoncés en février 2024?

Le ministre reconnaît-il que ces retards privent les Québécois vivant en région d'un accès équitable et sécuritaire aux soins d'urgence, malgré les recommandations claires de l'INESSS et les engagements répétés de son propre gouvernement?

9) Mme Nichols (Vaudreuil) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

À Vaudreuil, comme partout ailleurs au Québec, nous manquons de médecins pour desservir notre population. Nous avons donc été très heureux à l'été 2024 d'apprendre l'implantation d'un Groupe de médecine familiale en partenariat avec l'université McGill, une clinique qui forme des médecins, mais surtout, qui soigne des patients.

L'implantation du GMF-U est une excellente nouvelle pour les citoyens de toute la région, car avec la construction du nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges, notre région a un besoin criant de médecins.

La clinique est prête, elle est aménagée et des locaux sont réservés pour recevoir les médecins-résidents de l'université McGill. Tout le monde est d'accord et toutes les parties prenantes auraient donné leur approbation officielle, dont le CISSS de la Montérégie-Ouest, Santé Québec, le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur. Pourtant, le projet est toujours bloqué et nous sommes toujours dans l'impossibilité d'avoir l'heure juste.

Pour une raison mystérieuse et inconnue, cela aura pris plus de six mois pour obtenir l'autorisation d'afficher le « U ». Puis, l'ouverture officielle avait été annoncée par la CAQ et annulée à la dernière minute sans explication. Lors de l'étude des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministre nous a confirmé qu'il avait apposé sa signature là où c'était requis.

Parce que les fonds ne sont pas confirmés, depuis près d'un an, on prive les citoyens de Vaudreuil et Soulanges de soins de santé et on prive notre futur hôpital de nouveaux médecins. Les étudiants universitaires sont à quelques jours de la fin de leur session. Nos futurs médecins de famille doivent effectuer des stages pour pouvoir terminer leur cheminement. Pour plusieurs étudiants en médecine de McGill, leur stage au GMF-U de Vaudreuil est important.

Il n'est pas normal de mettre à risque le parcours scolaire de nos futurs médecins pour une question administrative. Est-ce que le ministre de la Santé pourrait consulter ses collègues et obtenir une fois pour toutes l'information exacte, à savoir :

- Quel document manque exactement pour que le GMF-U puisse aller de l'avant avec l'accueil des étudiants ?
- Quel ministère est responsable de l'approbation manquante?
- Quel détenteur de charge publique doit signer le document manquant?
- Dans quel délai le ministre peut-il obtenir la signature manquante?

10) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**

Au ministre de la Santé

Au Québec, le parcours de soins pharmaceutiques représente un enjeu névralgique pour la sécurité des patients et l'efficacité des traitements médicamenteux. Ce parcours comprend toutes les interventions des pharmaciens – en pharmacie communautaire, en GMF, ou en milieu hospitalier, liées à l'optimisation de la pharmacothérapie à chaque étape du cheminement du patient dans le réseau.

Pourtant, un rapport récent publié par un comité intraprofessionnel en pharmacie, réunissant les principales organisations du secteur, met en lumière de graves lacunes structurelles qui nuisent à la continuité des soins. On y dénonce notamment l'absence de coordination entre les différents milieux de pratique, des outils informatiques inadéquats et peu interopérables, ainsi que le manque de soutien institutionnel pour structurer l'organisation régionale des services pharmaceutiques.

Les données scientifiques sont alarmantes :

- Plus de 60 % des patients hospitalisés voient au moins trois de leurs médicaments modifiés.
- 20 % des patients subissent des événements indésirables liés aux médicaments post-hospitalisation.
- Jusqu'à 21 % des réadmissions seraient dues à des problèmes pharmacologiques, dont 69 % évitables.
- La non-adhésion au traitement augmente de près de 20 % le risque de réhospitalisation chez les 55 ans et plus.

Ces constats soulèvent des préoccupations majeures en matière de sécurité des soins, mais aussi de performance du système, notamment en ce qui concerne les hospitalisations évitables. Or, les comités territoriaux sur les services pharmaceutiques, créés dans le cadre de la récente réforme, devraient permettre de corriger ces failles. Mandatés pour recommander une organisation cohérente des soins pharmaceutiques à l'échelle régionale, ces comités peinent toutefois à remplir leur mission, faute de financement, d'encadrement et de soutien opérationnel de la part du ministère et de Santé Québec.

Parallèlement, le virage numérique en santé se poursuit, mais sans que les pharmacies communautaires soient systématiquement intégrées aux plateformes de communication clinique. Cette situation compromet la fluidité de l'information entre les milieux de soins, en particulier lors des congés hospitaliers ou des transitions complexes, et empêche les pharmaciens de jouer pleinement leur rôle dans la prévention des erreurs et la surveillance thérapeutique.

Dans un réseau de santé qui aspire à la cohérence et à l'efficacité, il est préoccupant de constater que le parcours de soins pharmaceutiques, pourtant reconnu comme essentiel, demeure aussi peu soutenu par des mesures structurantes.

Le ministre de la Santé peut-il expliquer pourquoi, malgré les risques bien documentés associés aux transitions médicamenteuses et les recommandations claires du comité intraprofessionnel en pharmacie, aucun financement dédié ni mesure technologique concrète n'a été prévue pour permettre aux comités territoriaux d'encadrer efficacement le parcours de soins pharmaceutiques ni pour intégrer pleinement les pharmacies communautaires aux outils numériques cliniques du réseau?

11) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

Le cancer du sein est la forme de cancer la plus fréquente chez les femmes québécoises. Pourtant, malgré les avancées scientifiques majeures dans le domaine du dépistage, le Programme québécois de dépistage du cancer du sein continue de reposer uniquement sur un critère d'âge (50 à 74 ans), comme si toutes les femmes de cette tranche présentaient un risque équivalent – ce qui est contredit par la littérature scientifique. Pendant ce temps, près de 16 % des cancers du sein sont diagnostiqués chez des femmes de moins de 50 ans, une proportion qui tend à augmenter. Selon une étude récente de l'Université d'Ottawa, l'incidence du cancer du sein a bondi de 45,5 % chez les femmes dans la vingtaine en trois décennies.

Le Québec reste sourd à cette évolution alors que d'autres juridictions mettent déjà en place des approches de dépistage personnalisé fondées sur le profil de risque réel des patientes. Le projet PERSPECTIVE, qui combine test salivaire et questionnaire, permet une stratification du risque efficace et accessible, ouvrant la voie à une véritable révolution du dépistage. Maintenir une approche unique fondée sur l'âge revient à nier la science, à manquer une occasion de sauver des vies, et à continuer de faire du Québec une juridiction à la traîne.

Comment le ministre justifie-t-il le maintien, en 2025, d'un programme de dépistage du cancer du sein fondé uniquement sur l'âge, une approche dépassée scientifiquement alors que des outils éprouvés comme le projet PERSPECTIVE permettent désormais un dépistage fondé sur le risque réel de chaque femme? Le ministre peut-il expliquer pourquoi le Québec tarde à moderniser son approche malgré une hausse inquiétante de l'incidence chez les femmes de moins de 50 ans, et s'il entend corriger ce retard, selon quel échéancier?

12) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux conclut chaque année des ententes d'inscription avec les fabricants pharmaceutiques, lesquelles ont généré plus de 1 milliard de dollars au 31 mars 2024, dont 496,6 millions pour les médicaments utilisés en établissement, le ministre peut-il expliquer pourquoi l'accès à ces traitements demeure inégal d'une région à l'autre?

Des informations préoccupantes laissent croire que certains établissements hospitaliers continuent de prendre leurs décisions d'achat de médicaments onéreux – notamment en oncologie – sur la base du prix catalogue, sans tenir compte des prix négociés par le gouvernement. Cette situation compromet les économies prévues, crée des iniquités géographiques et contraint certains patients à se déplacer vers d'autres établissements pour obtenir les traitements recommandés, pourtant inscrits sur la Liste des médicaments fournis en établissement.

Par ailleurs, malgré l'évaluation scientifique de l'INESSS, la négociation pancanadienne par l'APP et l'inscription officielle de ces médicaments par le ministre, plusieurs établissements procèdent à leur propre évaluation interne, ce qui entraîne un dédoublement inutile du travail des pharmaciens hospitaliers dans un contexte déjà marqué par la pénurie de main-d'œuvre.

Le ministre peut-il donc indiquer :

1. Quelles mesures concrètes seront mises en place pour assurer une application uniforme des ententes d'inscription dans tous les établissements du réseau de la santé?
2. Quelles actions sont envisagées pour harmoniser les règles budgétaires afin d'éviter que les établissements freinent l'accès à des traitements déjà autorisés?
3. Si une directive ministérielle sera émise pour mettre fin à la pratique de réévaluation locale des médicaments déjà approuvés, afin de libérer les pharmaciens de tâches administratives redondantes et leur permettre de se concentrer sur leur rôle clinique?

13) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

Le Canada s'est engagé en 2016 à éliminer l'hépatite C comme menace à la santé publique d'ici 2030, conformément à la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé. Pourtant, le Québec accuse un retard préoccupant : selon un article publié dans le Canadian Liver Journal et confirmé très récemment dans un rapport d'Action hépatites Canada, il fait partie des trois provinces canadiennes les plus en retard, aux côtés de l'Ontario et du Manitoba, et ne serait en mesure d'atteindre les cibles qu'en 2037, soit sept ans après l'échéance nationale.

Plusieurs facteurs expliquent ce retard : une trajectoire de soins fragmentée, un accès inégal au dépistage selon les régions, une absence d'intégration des tests de dépistage rapide homologués par Santé Canada, et surtout, aucune stratégie provinciale d'élimination formelle et financée. Résultat : des milliers de Québécois porteurs du virus ignorent leur statut ou ne complètent jamais leur parcours de soins. À ce jour, moins d'un tiers des personnes diagnostiquées au Québec ont complété leur traitement avec succès. Cette situation représente non seulement un échec de santé publique, mais engendre également des coûts évitables liés aux complications hépatiques avancées.

Par contraste, des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador sont en voie d'atteindre leurs cibles dès 2025, grâce à des plans clairs, à l'accessibilité des tests rapides et à un soutien accru aux organismes communautaires.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux peut-il expliquer pourquoi le Québec accuse un tel retard dans l'atteinte des cibles d'élimination de l'hépatite C fixées par l'OMS et endossées par le Canada, et peut-il indiquer s'il entend :

1. Déposer un plan provincial structuré, assorti de cibles mesurables et d'une reddition de comptes annuelle;
2. Inscrire sans délai les tests rapides de dépistage du VHC au Répertoire québécois des procédures de biologie médicale;
3. Bonifier de façon prévisible le soutien aux groupes communautaires œuvrant auprès des populations les plus à risque?

14) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**

Au ministre de la Santé

Malgré le fait que le cancer colorectal soit la deuxième cause de décès par cancer au Québec, le taux de participation au dépistage demeure nettement sous la cible. En 2021, seulement 31,6 % des personnes admissibles ont effectué le test RSOSi, comparativement à 38,2 % en 2019. Cette performance est inférieure aux cibles internationales (souvent fixées à 60 % ou plus), ainsi qu'à la moyenne canadienne. Le MSSS s'est engagé à atteindre 44 % d'ici 2027, sans toutefois détailler les leviers concrets qui seront déployés pour y parvenir.

De plus, malgré plusieurs années de mise en œuvre du Programme québécois de dépistage du cancer colorectal (PQDCCR), celui-ci repose toujours essentiellement sur un dépistage opportuniste, c'est-à-dire initié lors d'un contact avec un professionnel de la santé. Or, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) recommande déjà depuis plusieurs années la mise en place d'un programme structuré avec invitation systématique des personnes à risque moyen, comme cela se fait dans plusieurs autres juridictions.

Le ministre de la Santé peut-il préciser quelles sont les mesures concrètes que son ministère entend mettre en œuvre d'ici 2027 pour atteindre la cible de 44 % de participation au dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans, et expliquer pourquoi le Québec accuse encore un retard important par rapport aux autres provinces canadiennes et aux cibles internationales, malgré les recommandations répétées de l'INESSS?

Peut-il également expliquer pourquoi, après plusieurs années de mise en œuvre du PQDCCR, le programme repose toujours essentiellement sur un dépistage opportuniste plutôt que sur un programme structuré avec envoi d'invitations systématiques à la population cible?

- 15) M. Tanguay (LaFontaine) – **30 septembre 2025**
Au ministre de la Santé

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle reconnu comme la deuxième cause de cancer du poumon au Québec, après le tabac. Il est inodore, incolore et peut s'accumuler dans les bâtiments, notamment les sous-sols, exposant ainsi des milliers de Québécois à un risque sanitaire important. Malgré cela, la surveillance de sa présence dans les bâtiments résidentiels et publics demeure partielle, tout comme les campagnes de sensibilisation auprès de la population.

Le Plan d'action 2024-2026 du Programme québécois de cancérologie identifie pourtant le radon comme un facteur de risque sur lequel agir. Il prévoit notamment deux cibles précises à cet égard : 1) la révision de la page Québec.ca sur le radon en lien avec celle sur le cancer, et 2) l'élaboration de stratégies conjointes de sensibilisation destinées aux personnes atteintes de cancer du poumon et à leurs proches. Or, aucune subvention n'a été versée en 2024-2025 à l'Association pulmonaire du Québec, qui œuvre activement à la cartographie du radon et à la sensibilisation des citoyens. De plus, aucune prévision budgétaire ne semble prévue pour 2025-2026, alors même que les actions du Plan doivent se poursuivre jusqu'en 2026.

Le ministre de la Santé peut-il indiquer les sommes versées en 2024-2025, et celles prévues en 2025-2026, pour soutenir la mise en œuvre des actions liées au radon dans le cadre du Plan d'action 2024-2026 du Programme québécois de cancérologie? Plus précisément, peut-il préciser :

1. Les sommes accordées aux organismes partenaires, dont l'Association pulmonaire du Québec, pour des activités de sensibilisation, de formation ou de cartographie?
2. Les initiatives prévues pour favoriser la détection du radon dans les résidences à risque, notamment dans les régions où la concentration est historiquement élevée?
3. Les mesures concrètes envisagées pour soutenir la mitigation du radon dans les bâtiments touchés, notamment pour les ménages à faible revenu ou les milieux communautaires?

16) M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) – **30 septembre 2025**

À la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le contexte commercial mondial exerce une pression croissante sur plusieurs ressources critiques. Ainsi, les tarifs douaniers imposés par l'administration du président Donald Trump affectent directement des secteurs clés comme l'acier, l'aluminium et la foresterie, générant une incertitude économique notable.

L'industrie sidérurgique canadienne, notamment, doit composer avec la concurrence de pays comme la Chine, qui pratiquent fréquemment le dumping et contournent les mesures protectionnistes en faisant transiter leur acier par des pays tiers, où il est transformé avant d'être exporté au Canada.

En 2022, le gouvernement a présenté, et l'Assemblée nationale a adopté, le projet de loi n° 12, qui visait à renforcer l'achat local et responsable dans les marchés publics, notamment en dotant les organismes publics d'outils favorisant les entreprises québécoises et canadiennes lors des appels d'offres.

Dans ce contexte, serait-il possible de connaître, pour les cinq dernières années, le volume total d'acier utilisé dans les projets d'infrastructure financés par l'État québécois, ainsi que la proportion de cet acier provenant de producteurs canadiens?

17) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **30 septembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Dans le cadre d'une demande d'accès à l'information, j'ai constaté que le nombre de prestataires d'assistance sociale engagés dans une démarche vers l'emploi ou une autre forme de participation sociale est passé de 58 047 en 2018 à 48 728 en 2023.

Est-ce que la ministre peut nous éclairer sur les causes de cette diminution?

18) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **30 septembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 avait pour ambition de réduire significativement la pauvreté au Québec. L'une des mesures clés de ce plan consistait à sortir 100 000 personnes de la pauvreté, en mobilisant diverses initiatives et ressources visant à améliorer les conditions de vie des plus vulnérables.

Alors que la période couverte par ce plan touche à sa fin, il est essentiel de dresser un bilan des résultats concrets obtenus pour s'assurer de l'efficacité des actions entreprises.

À cet égard, est-ce la ministre pourrait nous partager combien de personnes ont réellement été sorties de la pauvreté au Québec depuis le début de ce plan?

19) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **30 septembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Considérant que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2024-2029 prévoit des actions sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et que certaines d'entre elles sont dites « autofinancées »;

Considérant que le ministère invoque les articles 20 et 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics pour refuser de préciser la provenance des crédits autofinancés de ces actions;

La ministre peut-elle indiquer pourquoi l'information relative à la provenance des crédits autofinancés dans le cadre du Plan d'action 2024-2029 est considérée confidentielle, et comment elle entend assurer la transparence sur le financement réel des mesures relevant de son ministère?

20) Mme Dufour (Mille-Îles) – **30 septembre 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ), une entité relevant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, a récemment indiqué aux laboratoires œuvrant dans le secteur de la microbiologie de l'air qu'il cessera de produire des accréditations pour des domaines d'activité comme le dénombrement et l'identification des bactéries, des moisissures et des spores. Ces domaines d'accréditations seront retirés du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse à compter du 30 juin 2025.

Les laboratoires pourront poursuivre leurs activités, mais personne ne sera chargé de s'assurer qu'ils respectent les plus hauts standards de pratique et que les résultats qu'ils produisent sont fiables, traçables et conformes aux exigences réglementaires. Cette décision du CEAEQ complexifiera la tâche des citoyens qui voudront s'assurer que les professionnels de la microbiologie de l'air qu'ils consultent possèdent les compétences nécessaires pour effectuer des analyses – en plus de compliquer les défenses en cas de litige.

Dans les faits, n'importe qui pourra désormais se prétendre spécialiste en microbiologie de l'air. De mauvaises pratiques risquent de mener à l'accroissement de la fréquence des infections respiratoires, des allergies, et des maladies pulmonaires liées à une mauvaise qualité de l'air. La décision du CEAEQ risque de faire courir un risque inutile pour la santé et à la sécurité du public. Par conséquent, c'est toute la confiance que voue le public envers la rigueur des analyses et des rapports d'expertise en qualité de l'air dans les bâtiments qui s'en retrouvera diminuée.

Le CEAEQ écrit pourtant sur son site web que « les activités d'accréditation [en microbiologie de l'air] s'inscrivent à l'intérieur d'une amélioration de la qualité des résultats d'analyse. L'accréditation permet de mieux gérer les situations de contamination microbiologique de l'air en offrant une information analytique crédible ». Or, cette décision va à l'encontre même de ses objectifs, puisqu'elle fragilisera la crédibilité de l'information analytique produite par les laboratoires.

Dans cette perspective, mes questions sont les suivantes :

1. Que compte faire le ministre pour s'assurer que les laboratoires en microbiologie de l'air aient les compétences techniques pour produire des résultats fiables, traçables et conformes aux exigences réglementaires?
2. Quelles mesures seront mises en place pour assurer l'uniformité des méthodes de pratiques dans les analyses en microbiologie de l'air, en l'absence d'un centre d'accréditation reconnu par l'État?
3. Considérant le rôle essentiel des analyses en microbiologie de l'air pour prévenir des risques liés à la santé publique (moisissure, agents pathogènes, qualité de l'air, etc.), comment le ministre justifie-t-il l'arrêt d'octroi d'accréditation sans alternative immédiate?

21) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **1^{er} octobre 2025**
Au ministre responsable des Infrastructures

J'interpelle le ministre responsable des Infrastructures concernant le mode actuel de gestion d'octroi de contrats d'infrastructure par le gouvernement, plus particulièrement en lien avec l'application de la réglementation du camionnage en vrac.

Mes questions sont les suivantes :

- Lors de la période de questions du 28 mai dernier, le ministre a mentionné que les clauses pour l'accès au courtage pour les camionneurs vont à l'encontre des ententes internationales. Y a-t-il déjà eu des plaintes déposées par l'une des dix provinces ou territoires signataires des ententes internationales (ALEC et ACI) relativement aux clauses régissant l'encadrement sur le courtage réglementé économiquement au Québec? Si oui, combien de plaintes ont été déposées à cet égard depuis le 1^{er} janvier 2000?
- Lors de la période de questions du 28 mai dernier, le ministre a mentionné que l'Autorité des marchés publics l'avait avisé que les clauses favorisant l'utilisation des camionneurs locaux inscrits au Registre étaient irrégulières. Le ministre peut-il indiquer quel rapport ou avis de l'Autorité des marchés publics aborde ces pratiques irrégulières et nous transmettre ces documents?
- Lors de la période de questions du 28 mai dernier, le ministre a défendu l'idée que l'utilisation des services des camionneurs régis économiquement par la Commission des transports du Québec augmente les coûts. Le ministre peut-il déposer les données soutenant cette affirmation?

22) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **1^{er} octobre 2025**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

L'industrie de la fourrure, et particulièrement de l'élevage des animaux pour leur fourrure, est en déclin, et ce, à l'échelle mondiale. Le Québec ne fait pas exception : alors qu'en 1982 Statistique Canada recensait 226 fermes d'élevage en sol québécois, en 2022, l'agence n'en comptait plus que trois.

Plus d'une quinzaine de pays à travers le monde ont déjà interdit les fermes à fourrure. Au Canada, la Colombie-Britannique est devenue la première province à interdire l'élevage de visons pour leur fourrure en 2021. La majorité des Québécois et Québécoises souhaitent la fermeture de ces installations au Québec.

Cette semaine, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux de Montréal a rendu publics des documents, obtenus via une demande d'accès à l'information, qui révèlent que le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) signale, depuis 2022, que les conditions dans lesquelles sont élevés les renards et les visons pour la fourrure au Québec « ne répondent pas aux impératifs biologiques des animaux ». Dans un courriel datant d'octobre 2023, une conseillère en réglementation du ministère affirme que « l'industrie est en déclin, présente une acceptabilité sociale très faible et n'assure pas le bien-être de ces animaux ». S'adressant à la directrice de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux, elle lui demande sa collaboration en vue de « trouver une solution la plus rapide et efficace possible » pour interdire cette industrie au Québec.

Un rapport faisant état de la situation produit en 2022 par le MAPAQ se conclut avec la recommandation suivante : « Le moment serait tout à fait indiqué pour interdire cette pratique avec des conséquences économiques nulles pour l'industrie. » Les documents précisent qu'« [a]ucune mesure [d'atténuation] n'est possible en fonction des impératifs biologiques des animaux » et que « [c]es animaux ne peuvent pas être gardés dans un contexte d'élevage intensif en respectant leur bien-être. »

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il, tout comme son personnel, que l'élevage d'animaux pour leur fourrure compromet le bien-être animal?
- Considérant que le personnel du MAPAQ lui-même estime que l'élevage d'animaux pour leur fourrure est incompatible avec le bien-être animal et devrait être interdit, quelles mesures concrètes le ministre compte-t-il mettre en place pour interdire cette pratique au Québec, et selon quel échéancier?

23) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **1^{er} octobre 2025**

Au ministre responsable des Services sociaux

Le droit à un chien d'assistance est maintenant reconnu au Québec, notamment pour les victimes d'acte criminel et les personnes souffrant d'un handicap.

Les frais pour l'acquisition et l'entraînement d'un tel chien sont par ailleurs admissibles à un remboursement pour les victimes d'acte criminel.

Or, l'absence de processus formel pour reconnaître la certification des chiens d'assistance et des écoles et entraîneurs canins compétents ouvre la porte à plusieurs situations d'abus par des personnes mal intentionnées, laissant parfois les victimes seules avec un chien mal entraîné et incapable d'accomplir la mission de soutien pour laquelle il a été acquis.

Or, en juin 2024, le gouvernement a produit le rapport intitulé « Reconnaître les chiens d'assistance au Québec : Recommandations déposées au ministre responsable des Services sociaux ».

Le rapport identifie plusieurs enjeux relatifs aux chiens d'assistance, notamment au niveau de la qualité de la formation et de l'entraînement des chiens d'assistance, et la multiplication des écoles de dressage sans garanties de qualité et de compétence quant aux entraîneurs, ce qui peut compromettre la sécurité des personnes handicapées et du public, sans oublier la possibilité de fraude et d'usurpation de titre de chien d'assistance.

En conséquence, le rapport recommande de :

- Développer une norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité;
- Adopter une loi spécifique aux chiens d'assistance (si aucune loi habilitante ne peut être modifiée) et prévoir un règlement d'application.

Dans ses conclusions, le rapport affirme qu'il « apparaît clair que le statu quo n'est pas souhaitable », mais aucun suivi n'a été fait concernant ces recommandations.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il que la sécurité des personnes handicapées et du public est compromise par la multiplication des écoles de dressages sans encadrement relatif à la qualité et la compétence des chiens d'assistance?
- Le ministre reconnaît-il les risques de fraudes et abus relatifs aux chiens d'assistance, notamment auprès des programmes d'indemnisation du gouvernement, comme le programme d'indemnisation des victimes d'acte criminel, qui remboursent des frais d'acquisition de chien d'assistance sans qu'il n'existe de normes ou de qualifications québécoises reconnues?

- Est-ce que le ministre responsable des Services sociaux va élaborer ou présenter une nouvelle norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité des écoles de dressage canin, et si oui, selon quel échéancier?

24) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **1^{er} octobre 2025**
Au ministre de la Culture et des Communications

Il est essentiel de protéger la culture québécoise : elle est un des fondements de notre identité, elle enrichit notre vie collective, elle nous raconte des histoires pour nous permettre de mieux rêver la nôtre, elle fait rayonner la langue française et explore d'autres formes de langage, elle nous rassemble et crée des liens entre les gens, chez nous et à l'international. Soutenir notre culture demande, entre autres, une reconnaissance et une valorisation de l'expertise des créateurs d'ici, de l'argent investi judicieusement et des prises de risque, qui requièrent du courage politique. En ce moment, le milieu culturel et artistique se mobilise. Le 12 septembre 2025, la salle du Théâtre du Nouveau Monde était remplie de gens venus écouter une conférence de Mme Martine d'Amours sur le filet social des artistes. Le 20 septembre 2025, une grande journée de mobilisation a été organisée par la Grande manifestation pour les arts partout à travers le Québec pour « filer le social ». Aussi, une table de concertation, coordonnée par Compétence Culture, sera mise en place imminemment.

Pour assurer la vitalité de la communauté culturelle et artistique, il faut mettre en place un filet social complexe : CNESST, assurances collectives, fonds de pension, assurance-emploi ou revenu minimum garanti, etc. Ces questions délicates ne peuvent être réfléchies que par le milieu culturel et artistique lui-même, puisque les réponses doivent tenir compte de la diversité des pratiques et des différents besoins qui y sont associés.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Le ministre reconnaît-il l'importance de tout mettre en œuvre pour que les artistes et les travailleurs culturels aient enfin un filet social solide et complet, réfléchi par et pour eux-mêmes?
2. Le ministre s'engage-t-il à s'assurer que la communauté artistique reçoive le soutien financier nécessaire pour la mise en place d'une table de concertation sur le filet social, et ce, le plus tôt possible?

25) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **1^{er} octobre 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

En 2021, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a revu ses lignes directrices relatives à la qualité de l'air pour certains polluants atmosphériques majeurs : particules fines (PM 2.5 et PM 10), ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone.

En 2025, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a établi de nouvelles normes de qualité de l'air, plus strictes, notamment pour les particules fines. La concentration quotidienne entérinée pour les PM 2.5 d'ici 2030 est 23 µg/m³, soit une diminution de 4 µg/m³ par rapport à la norme de 2020, qui s'élevait à 27 µg/m³.

À ce jour, le Québec n'a aucune norme annuelle pour les PM 2.5 et sa norme quotidienne monte à 30 µg/m³, soit une limite deux fois plus élevée que la recommandation de 15 µg/m³ de l'OMS.

Nous sommes dans un contexte où les feux de forêt continueront de se multiplier en raison des changements climatiques et nous savons que ces feux génèrent des particules fines particulièrement nocives pour la santé humaine. Conséquemment, la fumée entraîne des coûts et une pression sur notre réseau de la santé : décès prématurés, augmentation des visites à l'urgence, etc.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Le ministre compte-t-il suivre l'exemple de l'OMS et du CCME, c'est-à-dire revoir les normes québécoises à la baisse afin d'assurer une meilleure qualité de l'air au Québec?
2. Sinon, comment le ministre planifie-t-il de protéger la santé des citoyennes et des citoyens contre l'augmentation des particules fines?

26) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **1^{er} octobre 2025**

À la ministre du Tourisme

Dans un reportage diffusé sur ICI Radio-Canada Info le 8 avril 2025 au sujet de la réouverture du Stade olympique, la ministre précédente a affirmé avoir demandé aux équipes du Parc olympique de prévoir un « wow factor » pour la cérémonie de réouverture.

Or, malgré des demandes d'accès à l'information adressées au ministère du Tourisme et au Parc olympique, aucun document n'a été retracé confirmant l'existence d'une telle directive ministérielle. Cette contradiction soulève des questions quant à la transparence et à la rigueur de la gestion d'un événement d'une telle envergure.

La ministre du Tourisme peut-elle préciser où en est cette initiative visant à assurer un « wow factor » lors de la cérémonie de réouverture du Stade olympique et combien elle coûtera aux contribuables québécois?

27) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **1^{er} octobre 2025**
À la ministre de l'Emploi

De plus en plus de travailleurs autonomes québécois, particulièrement dans les secteurs langagiers, du graphisme et du montage numérique, voient leurs revenus et leurs contrats diminuer considérablement en raison du recours croissant à des outils d'intelligence artificielle comme ChatGPT. Or, ces travailleurs, pourtant qualifiés et souvent expérimentés, n'ont accès à aucun filet social adapté à leur réalité : ils ne sont admissibles ni à l'assurance-emploi, ni à l'aide sociale, ni à des mesures de réorientation professionnelle qui tiennent compte de leur situation particulière.

En l'absence de programmes spécifiques, plusieurs de ces professionnels formés au Québec se retrouvent sans soutien et sans solution réaliste pour se réorienter. Cette précarité croissante soulève des inquiétudes quant à la protection et à la valorisation de l'expertise québécoise dans un contexte de transformation rapide du marché du travail.

La ministre de l'Emploi peut-elle expliquer de quelle manière son gouvernement compte adapter ses politiques pour tenir compte des bouleversements liés à l'intelligence artificielle et assurer aux travailleurs autonomes un accompagnement à la hauteur des défis actuels et futurs?

28) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **2 octobre 2025**
Au ministre du Travail

Selon les prévisions de l'industrie, le Québec aura besoin d'environ 16 000 nouveaux travailleurs par année d'ici 2029 pour répondre aux besoins de la construction, particulièrement en main-d'œuvre qualifiée. Or, la difficulté à recruter du personnel qualifié demeure l'obstacle principal auquel se heurtent les entrepreneurs.

À l'heure actuelle, 70 % des nouveaux travailleurs intègrent l'industrie sans formation préalable, une situation qui pose des défis importants en matière de productivité et de rétention de la main-d'œuvre. De plus, près de 40 % de ces travailleurs quittent le secteur après cinq ans, ce qui aggrave la pénurie déjà existante.

Le ministre peut-il préciser quelles mesures concrètes il entend mettre en place, en collaboration avec les partenaires de l'industrie, afin d'assurer que le Québec dispose de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour soutenir le développement de ce secteur vital de notre économie?

29) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **2 octobre 2025**
Au ministre du Travail

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles distingue les accidents soudains des maladies qui se développent graduellement. Or, dans la pratique, les formulaires de la CNESST sont souvent trop techniques et mal adaptés à cette distinction. Des cas de lésions liées à des gestes répétitifs sont fréquemment classés comme « accidents » plutôt que comme « maladies professionnelles », faute d'outils adéquats pour documenter correctement les risques.

Cette mauvaise classification entraîne des erreurs de diagnostic, prive certains travailleurs de la pleine protection à laquelle ils auraient droit et fragilise la prévention. Plusieurs intervenants soulignent aussi que la complexité des formulaires empêche les travailleurs d'y avoir un accès simple et compréhensible.

Le ministre du Travail peut-il indiquer quelles mesures son gouvernement entend mettre en place pour simplifier et adapter les formulaires de la CNESST, afin qu'ils reflètent correctement la réalité des milieux de travail et permettent aux travailleurs de faire valoir leurs droits de manière équitable et efficace?

30) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Dans un article publié par Radio-Canada le 27 août 2025, on apprend que les sachets de caféine connaissent une forte popularité sur les réseaux sociaux, particulièrement chez les jeunes, et qu'ils peuvent être vendus même à des mineurs. Or, ces produits, qui s'apparentent aux sachets de nicotine, peuvent contenir jusqu'à 200 mg de caféine par unité, soit l'équivalent de deux tasses de café, et sont absorbés très rapidement par l'organisme.

Des pédiatres, dont le Dr Nicholas Chadi du CHU Sainte-Justine, mettent en garde contre les risques pour les adolescents : palpitations cardiaques, surdoses, dépendance, troubles du sommeil, sans oublier l'impact sur les dents et les gencives. Des experts estiment que la consommation de plusieurs sachets par jour pourrait facilement dépasser les limites sécuritaires recommandées pour les jeunes.

Santé Canada a indiqué enquêter sur la conformité de ces produits avec la réglementation fédérale, mais la situation demeure préoccupante sur le plan de la santé publique et de la protection des mineurs.

Est-ce que le ministre de la Santé peut indiquer quelles actions son ministère entend poser, en collaboration avec Santé Canada et les autorités de santé publique du Québec, afin d'encadrer la vente et la consommation des sachets de caféine, notamment pour protéger les mineurs contre les risques d'abus, de dépendance et de complications médicales?

- 31) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**
Au ministre de la Santé

Dans un article publié par le Journal de Montréal le 10 juillet 2025, intitulé « Interdiction des saveurs de vapotage : le marché illégal gagne du terrain, selon un sondage », on apprend que, selon un sondage Léger réalisé en avril 2025, 76 % des vapoteurs québécois affirment avoir acheté au moins un produit de vapotage aromatisé dont la vente est interdite au Québec. Ce chiffre représente une hausse de 8 points de pourcentage par rapport à l'automne 2024. Les données révèlent aussi que plus de la moitié de ces achats sont effectués dans des boutiques spécialisées, et que 14 des 15 établissements visités par l'industrie vendent encore ces produits illégaux.

Nous sommes à l'aube de célébrer le deuxième anniversaire de l'interdiction des saveurs de vapotage au Québec; force est de constater que ces produits demeurent facilement accessibles et que le marché illicite est en forte croissance. En juin 2024, seulement 42 avertissements avaient été émis et 45 constats d'infraction étaient en traitement. Des experts dénoncent un manque de volonté gouvernementale à faire respecter la réglementation et craignent les impacts sur la santé publique.

Considérant que les ventes de produits de vapotage aromatisés interdits sont en forte hausse au Québec, que ces produits demeurent facilement accessibles dans les commerces et que le nombre d'interventions et de sanctions demeure faible, le ministre peut-il nous informer des mesures spécifiques et additionnelles que son ministère envisage de mettre en place pour garantir le respect des règlements actuels et pour lutter contre la banalisation et la croissance du marché illégal de ces produits? Enfin, pourrait-il nous indiquer s'il envisage d'adopter un nouveau modèle de contrôle ou d'encadrement afin de mieux protéger la santé publique?

32) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**

À la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Le 5 mai 2022, le Comité québécois sur le développement du hockey déposait neuf recommandations pour assurer l'avenir de notre sport national et préserver l'accessibilité aux infrastructures de proximité. Trois ans plus tard, selon un reportage de Radio-Canada publié le 8 septembre 2025, certaines patinoires extérieures de Trois-Rivières risquent de ne pas ouvrir cet hiver, faute de main-d'œuvre et en raison des effets croissants des changements climatiques sur leur entretien.

Pire encore, le comité consultatif citoyen Animer et Soutenir la Communauté a recommandé la fermeture de deux patinoires, une décision qui suscite une vive déception chez de nombreux résidents, lesquels rappellent que ces espaces sont bien plus que de simples surfaces glacées : ce sont des lieux de rencontre, d'initiation au sport, de cohésion sociale et de promotion des saines habitudes de vie.

Dans ce contexte, il est difficile de ne pas constater l'écart entre les recommandations formulées il y a plus de trois ans par le Comité québécois sur le développement du hockey et la situation actuelle vécue dans nos quartiers. Les patinoires extérieures représentent l'un des premiers contacts des jeunes avec le hockey et avec l'activité physique. Leur fermeture affaiblit non seulement le tissu social, mais elle compromet également la mission même de développement du sport que le gouvernement dit vouloir encourager.

La ministre responsable du Sport du Loisir et du Plein air peut-elle expliquer comment son gouvernement entend appuyer concrètement les municipalités qui, comme Trois-Rivières, font face à des défis croissants liés au manque de ressources et aux effets du climat, afin d'éviter que les recommandations du Comité québécois sur le développement du hockey ne demeurent lettre morte et que l'accès au sport de proximité, particulièrement au hockey, ne soit de plus en plus compromis au Québec?

33) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**

À la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Un sondage mené auprès de 857 pédiatres spécialistes dans le cadre du Programme canadien de surveillance pédiatrique de la Société canadienne de pédiatrie révèle que près de 17 % d'entre eux ont dû traiter des adolescents ayant subi des complications de santé après avoir consommé des suppléments ou des substances visant à améliorer leur performance sportive. Des jeunes de seulement 10 à 12 ans sont concernés, et plus de la moitié des cas touchent des garçons de 13 à 15 ans. Ces produits, pourtant facilement accessibles en ligne, à l'épicerie ou en pharmacie, peuvent avoir des effets néfastes importants, notamment sur les reins et la santé gastro-intestinale.

Or, plus de la moitié des pédiatres sondés disent ne pas faire de dépistage de ces substances et une proportion significative admet ne pas en connaître suffisamment les risques. Les chercheurs estiment qu'il est urgent d'outiller les médecins, les parents et les jeunes pour prévenir de graves problèmes de santé.

Est-ce que la ministre peut nous dire si elle a pris connaissance de ces données inquiétantes révélées par Radio-Canada le 27 août 2025 et quelles mesures son gouvernement a mises en place pour sensibiliser les jeunes sportifs et leurs parents? Surtout, peut-elle confirmer si elle a interpellé son collègue, le ministre de la Santé, afin qu'une action concertée et immédiate soit entreprise pour encadrer la vente libre de ces substances et éviter de nouveaux cas de complications médicales chez nos adolescents?

34) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **2 octobre 2025**

À la ministre du Tourisme

Depuis plusieurs mois, des vagues de menaces, d'extorsions, de fusillades et d'incendies criminels visent des bars et restaurants bien connus de Montréal, particulièrement dans les quartiers touristiques comme le Vieux-Montréal et le centre-ville. L'Union des tenanciers de bars du Québec a d'ailleurs dénoncé une escalade de violence qui fragilise l'industrie et contribue à créer un climat d'insécurité pour la clientèle locale comme pour les visiteurs.

Ces événements portent atteinte à la réputation de Montréal comme métropole festive et accueillante et risquent d'affecter son attractivité touristique, alors même que l'industrie mise sur la relance et la croissance.

La ministre du Tourisme peut-elle préciser quelles actions son gouvernement entend prendre, en collaboration avec les autorités concernées, pour soutenir les établissements touchés et garantir que Montréal demeure une ville touristique sécuritaire et attrayante?

35) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **2 octobre 2025**

À la ministre du Tourisme

À la suite d'une demande d'accès à l'information visant à connaître les achats effectués par le ministère du Tourisme sur la plateforme Amazon, il a été répondu que la divulgation de ces informations pourrait porter atteinte à la sécurité de l'État.

Or, des demandes similaires adressées à d'autres ministères et organismes publics ont mené à des réponses complètes, sans qu'un tel motif soit invoqué. Cette situation soulève donc des interrogations sur la nature particulière des achats effectués par le ministère du Tourisme.

La ministre peut-elle préciser quels types d'achats effectués sur Amazon par son ministère sont considérés comme ayant un lien avec la sécurité de l'État et justifient, à ce titre, un refus de divulgation?

36) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **2 octobre 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Les experts sonnent l'alarme sur l'accélération du réchauffement climatique et sur ses conséquences directes pour le Québec, où l'on constate déjà une multiplication d'événements météorologiques extrêmes et une hausse importante des coûts d'assurance pour les municipalités, les ménages et les entreprises. Même le conseiller spécial du premier ministre en matière de climat a reconnu publiquement la gravité de la crise et l'urgence d'agir.

Le Québec est reconnu à l'échelle mondiale comme un leader en matière de lutte contre les changements climatiques et a pris des engagements clairs dans le cadre de l'Accord de Paris. Or, le secrétaire général de l'ONU lui-même a récemment averti que nous nous éloignons dangereusement de la trajectoire nécessaire pour atteindre ces cibles mondiales. Dans ce contexte, l'intention du gouvernement de revoir à la baisse ses propres objectifs de réduction des gaz à effet de serre est particulièrement préoccupante.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut-il expliquer comment il justifie un recul sur les cibles climatiques alors que la science, les experts et la communauté internationale rappellent l'urgence d'agir, et préciser comment son gouvernement entend assurer que le Québec demeure à la hauteur de sa réputation de chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques?

37) M. Tanguay (LaFontaine) – **2 octobre 2025**

Au ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié par Le Devoir le 20 septembre 2025, on apprenait que trois infirmières praticiennes spécialisées (IPS) nouvellement diplômées en santé mentale en Abitibi-Témiscamingue se sont vu refuser un poste dans leur région, à la suite de nouvelles « cibles » imposées par Santé Québec.

Ces IPS avaient pourtant complété leur formation avec l'objectif de répondre aux besoins criants en santé mentale, notamment en pédopsychiatrie, où les listes d'attente sont longues et où des jeunes de La Sarre avaient déjà été informés qu'ils pourraient enfin bénéficier d'un suivi spécialisé. Ces patients souffrent pour plusieurs d'anxiété, de TDAH ou encore d'un trouble du spectre de l'autisme, et l'arrivée d'une IPS devait marquer un tournant dans leur prise en charge.

De plus, ces IPS avaient obtenu du gouvernement une bourse d'études de 60 000 \$ conditionnelle à un engagement minimal de 6 000 heures dans le réseau public. Faute de postes disponibles, elles craignent maintenant d'être contraintes de rembourser cette somme, alors même qu'elles sont prêtes à servir dans leur communauté d'origine. Cette situation est d'autant plus incohérente que le gouvernement dit vouloir renforcer la première ligne et miser sur la prévention.

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue peut-il indiquer :

Comment explique-t-il que, malgré les orientations du gouvernement en faveur d'un meilleur accès à la première ligne, trois IPS en santé mentale formées dans sa région se voient aujourd'hui refuser un poste?

Combien de postes d'IPS en santé mentale ont été attribués à l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année en cours en vertu des nouvelles cibles de Santé Québec?

Quelles mesures entend-il prendre pour permettre aux IPS formées en Abitibi-Témiscamingue d'y pratiquer, et répondre aux besoins locaux, plutôt que de les forcer à déménager vers d'autres régions?

Quelles directives son gouvernement donnera-t-il concernant le remboursement des subventions de 60 000 \$ aux IPS diplômées qui, en raison du manque de postes disponibles dans leur région, ne peuvent pas honorer leur engagement de service prévu?

- 38) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur les mines (2024, chapitre 36) introduit de nouvelles obligations pour les titulaires de droits exclusifs d'exploration, mais que plusieurs mesures ne sont toujours pas en vigueur faute de règlement d'application;

Considérant que plusieurs acteurs du secteur minier, dont l'Association minière du Québec et des élus municipaux, ont exprimé leurs préoccupations face à l'incertitude, aux délais et à la complexité croissante du cadre réglementaire;

Le ministre peut-il indiquer si des analyses ont été réalisées afin d'évaluer les effets de cette réforme sur les investissements miniers au Québec?

- 39) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que l'accès à l'énergie constitue un obstacle au développement de plusieurs projets miniers, notamment dans le Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue, et que l'électrification des opérations minières est essentielle à la réduction des émissions du secteur;

Le ministre peut-il nous dire si des projets miniers ont été ralentis ou bloqués en 2024-2025 en raison d'un accès insuffisant à l'énergie, et quelles actions ont été entreprises pour appuyer l'électrification des activités minières dans les régions concernées?

- 40) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le Québec a adopté en 2020 une Stratégie sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) afin de tirer parti de la transition énergétique mondiale;

Considérant que cette stratégie doit faire l'objet d'une mise à jour régulière, notamment en fonction des ententes internationales et des besoins des filières industrielles;

Considérant que plusieurs projets d'exploitation de lithium et de graphite sont en développement au Québec;

Le ministre peut-il préciser :

Le nombre de projets liés aux minéraux critiques et stratégiques actuellement en phase d'exploration ou de production;

Les investissements publics consentis à ces projets depuis 2020;

La date prévue pour le dépôt d'une mise à jour de la Stratégie sur les MCS?

- 41) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le premier ministre, lors d'une déclaration en Allemagne, a reconnu l'urgence d'agir pour saisir les opportunités offertes par le secteur minier, en s'engageant à raccourcir les délais et à réduire la bureaucratie;

Considérant que le gouvernement multiplie les annonces publiques et les ententes internationales, qu'il vante le potentiel minier du Québec à l'étranger, mais que sur le terrain, les entreprises minières sont confrontées à une lourdeur administrative croissante, à des soustractions de territoire répétées et à des contraintes réglementaires de plus en plus complexes;

Considérant que, selon les plus récentes données, c'est désormais 45,7 % du territoire québécois qui est soit inaccessible à l'exploration minière (38,3 %), soit fortement contraint (7,4 %), ce qui représente une superficie excédant celle de l'Alberta ou de la Saskatchewan;

Le ministre peut-il expliquer comment il concilie le discours de promotion internationale du potentiel minier du Québec avec les entraves réglementaires croissantes sur le terrain, et préciser les engagements concrets qu'il entend prendre pour :

Réduire les délais d'octroi des autorisations dans le secteur minier;

Mettre fin aux soustractions de territoire systématiques et récurrentes;

Harmoniser les processus administratifs entre les différents ministères impliqués;

Fixer des délais maximums pour le traitement des demandes, afin de garantir la prévisibilité nécessaire aux investisseurs?

42) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**

Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le développement minier implique de multiples ministères et organismes, touchant l'environnement, les affaires municipales et l'énergie;

Considérant que cette multiplicité d'intervenants crée une lourdeur administrative qui nuit à la prévisibilité des projets;

Considérant que les investisseurs étrangers exigent une meilleure coordination des instances gouvernementales;

Le ministre peut-il indiquer :

Quelles mesures concrètes sont actuellement en place pour coordonner les processus entre les différents ministères concernés;

Le calendrier prévu pour la mise en œuvre de cette harmonisation?

43) M. Tanguay (LaFontaine) – **7 octobre 2025**

Au ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié le 21 septembre par Radio-Canada, on apprenait que le recours massif à la main-d'œuvre indépendante en navettage dans le réseau de la santé en Abitibi-Témiscamingue prive directement l'économie régionale de retombées majeures. Selon l'étude de la firme MCE Conseils, pour chaque tranche de 100 \$ dépensée par le CISSS-AT, seulement 5,60 \$ retournent dans l'économie locale lorsque la main-d'œuvre vient de l'extérieur, contre 40,60 \$ lorsqu'il s'agit de travailleuses et travailleurs de la région.

Alors que le premier ministre affirme qu'aucun autre gouvernement n'a autant fait pour les régions, rappelons que plus de 225 M\$ ont été engloutis en deux ans dans du personnel en navettage. Ce geste a accentué la dévitalisation économique et aggravé les pressions sociales, notamment sur le logement.

Comment le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue explique-t-il que les choix de son gouvernement en matière de main-d'œuvre en santé alimentent l'exode économique et fragilisent les communautés locales? Quelles mesures concrètes entend-il mettre en place, dès maintenant, pour attirer et retenir une main-d'œuvre locale et faire en sorte que chaque dollar investi en santé profite réellement à l'économie régionale?

44) M. Morin (Acadie) – **7 octobre 2025**

Au ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Dans une lettre ouverte dans Le Devoir, le pneumologue Faiz Ahmad Khan reproche que le risque de tomber malade de la tuberculose soit 1000 fois plus élevé pour les Inuit du Nunavik que pour les autres Québécois nés au Canada. Les chiffres se sont particulièrement aggravés au cours des 10 dernières années. 2025 est la troisième année de suite lors de laquelle un nombre record de personnes ont développé la tuberculose active au Nunavik.

Face à cette montée, il propose le dépistage communautaire à grande échelle afin de trouver les personnes atteintes de la forme contagieuse de la tuberculose et de leur offrir rapidement un traitement. L'un des aspects insidieux de cette maladie est que même les personnes contagieuses peuvent demeurer asymptomatiques pendant des mois. L'objectif du dépistage est donc de trouver au plus tôt ces personnes, qui n'ont aucune idée qu'elles sont infectées, et de les traiter bien plus tôt que si l'on attendait qu'elles tombent malades. Il s'agit même d'une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé dans les populations qui connaissent des taux élevés de tuberculose.

Le ministre a-t-il discuté avec le ministre de la Santé afin de fournir le financement et le soutien logistique nécessaires aux centres de santé et aux communautés du Nunavik afin de réaliser cette intervention à grande échelle sur le territoire?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a)** 7 octobre 2025
Loi sur la mise en place en milieu de travail de comités paritaires de transition juste vers une économie écologiquement durable – *député d'Hochelaga-Maisonneuve*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa)** Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec – *ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes*
- bb)** Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'itinérance – *députée de D'Arcy-McGee*